

se soutenir qu'en étendant libéralement ses lois et ses privilèges, son caractère en un mot, aux provinces qu'elle s'annexe. Si elle agit comme les Romains et comme semblent le faire les Anglais, il arrivera un moment où les peuples soumis se compteront, verront la faiblesse numérique de leurs oppresseurs, et s'insurgeront victorieusement contre

Le caractère naturel des Gaulois et des Français les fait agir bien différemment, aussi ont-ils laissé des Français de cœur partout où ils sont passés en Europe, en Afrique, en Amérique et en Océanie.

Ce caractère se maintient avec force chez tous les peuples d'origine gallique, mais ce n'est pas sans une vive émotion que nous l'avons retrouvé si grand, si frais et si vivace, dans l'Amérique du Nord, chez les Canadiens-Français. Cette Nouvelle-France formée par une colonie chrétienne, venue en grande partie de nos belles provinces Bretonnes et Normandes, a su conserver la pureté de sa langue et son nom de France Nouvelle à l'ombre du drapeau d'Albion. Cédée à l'Angleterre, il y a environ cent vingt ans, elle n'a pas oublié son illustre origine et le déchirement de cœur que ressentit la mère-patrie en se séparant d'elle. Il est vrai que, si on compare la cession du Canada par S. M. Louis XV avec les cessions de territoire imposées de nos jours par une funeste guerre, on peut voir que la monarchie française, même dans les circonstances les plus douloureuses, n'a cessé de respirer l'air de la Gaule. Les termes de cette cession forcée indiquent bien que ce n'est pas, comme l'a dit Voltaire, quelques arpents de neige que la France cède gaiement, mais bien une terre dont elle se sépare à regret et dont elle ne veut pas être oubliée. Car c'est de l'exécution complète des conditions de ce traité conclu dans un moment où la France était vaincue, que sont nées toutes les libertés que l'énergie canadienne a su maintenir à l'encontre de ses nouveaux maîtres.

A. DE SIMPEY.

(A continuer.)